

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée Nationale	Bulletin Officiel Ann. march. publ. Registre de Commerce	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trolier ALGER Tél : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3.200-50 - ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	
Étranger	12 Dinars	20 Dinars	35 Dinars	25 Dinars	20 Dinars	

Le numéro 0,25 Dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 Dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés Prière de fournir les dernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 Dinar Tarif des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 64-127 du 15 avril 1964 réglementant les importations et exportations des armes à feu, de leurs munitions et des substances explosives (rectificatif), p. 577.

Arrêtés du 30 avril 1964 mettant fin à une délégation dans les fonctions de chef de division et portant radiation du cadre de secrétaire administratif, p. 578

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Arrêtés du 9 avril 1964 portant délégation dans les fonctions de chef de bureau de la caisse générale des retraites de l'Algérie, p. 578.

Arrêté du 22 mai 1964 portant acceptation de la renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia », p. 578.

Décision du 29 avril 1964 portant répartition du crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel inscrit au chapitre 31-91 du budget des charges communes gestion 1964 (ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports), p. 578.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1964 portant répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population, p. 578.

Arrêté du 7 avril 1964 portant rattachement du centre de santé et du dispensaire anti-tuberculeux de Sidi-Bel-Abbès au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès, p. 579.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 21 avril 1964 portant nomination des membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer, p. 579.

Arrêté du 8 mai 1964 complétant l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours, p. 580.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 19 Z.F. donnant la liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte, p. 580.

Avis relatif aux indices salaires et indices matières utilisés pour la révision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics — 3ème trimestre 1963 (rectificatif), p. 584.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 64-127 du 15 avril 1964 réglementant les importations et exportations des armes à feu, de leurs munitions et des substances explosives (rectificatif).

J.O. n° 34 du 24 avril 1964

Page 495, 2ème colonne :

Article 1^{er}, 2ème ligne

Au lieu de :

« ...décrets 63-85 du 16 mars 1963 et... »

Lire :

« ...décrets 63-85 du 16 mars 1963 et... »

Article 4, 7ème ligne,

Au lieu de :

« ...de la recette des finances... »

Lire :

« ...de la recette des douanes... »

Le reste sans changement.

Arrêtés du 30 avril 1964 mettant fin à une délégation dans les fonctions de chef de division et portant radiation du cadre de secrétaire administratif.

Par arrêté du 30 avril 1964, il est mis fin à la délégation de M. Bougoffa Saâdi dans les fonctions de chef de division à la préfecture de Batna à compter du 15 avril 1964.

Par arrêté du 30 avril 1964, l'arrêté ministériel n° 9467/DGAA/Pers du 12 octobre 1963 portant nomination de M. Aouffen Ahmed en qualité de secrétaire administratif stagiaire en son affectation à la préfecture d'El-Asnam, est rapporté.

M. Aouffen Ahmed est radié du cadre des secrétaires administratifs de préfecture.

MINISTERE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Arrêtés du 9 avril 1964 portant délégation dans les fonctions de chef de bureau de la caisse générale des retraites de l'Algérie.

Par arrêté du 9 avril 1964, M. Bousseksou Mohamed, secrétaire 1^{er} échelon (indice 210 brut) de la caisse générale des retraites de l'Algérie, est délégué dans les fonctions de chef de bureau du même établissement, à l'indice 265 brut à compter du 1^{er} octobre 1963.

Par arrêté du 9 avril 1964, M. Haddad Ahmed, secrétaire 2ème échelon (indice 230 brut) de la caisse générale des retraites de l'Algérie, est délégué dans les fonctions de chef de bureau du même établissement, à l'indice 265 brut à compter du 1^{er} octobre 1963.

Arrêté du 12 mai 1964 portant acceptation de la renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia ».

Le ministre de l'économie nationale ;

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962, tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962, sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu le décret du 20 juin 1961 accordant à la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia » ;

Vu la pétition en date du 8 juillet 1963 par laquelle la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) renonce au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures dit « Bordj El Hamraia » ;

Vu les plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition ;

Vu l'avis de l'organisme technique de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien transmis le 16 septembre 1963 au Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}. — La renonciation totale de la compagnie d'exploration pétrolière (C.E.P.) au permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Bordj El Hamraia » est acceptée.

Art. 2. — Le directeur de l'énergie et des carburants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié

au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 mai 1964.

Bachir BOUMAZA

Décision du 29 avril 1964 portant répartition du crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel inscrit au chapitre 31-91 du budget des charges communes gestion 1964 (ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports).

Le ministre de l'économie nationale,

Vu la loi de finances pour 1964 n° 63-496 du 31 décembre 1963 et notamment son article 8,

Vu le décret n° 64-27 du 20 janvier 1964 portant répartition des crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 au ministère de l'économie nationale (I — Charges communes),

Vu la situation des crédits du chapitre 31-91 du budget des charges communes.

Décide :

Article 1^{er}. — Est annulé sur 1964 un crédit de huit cent quatre vingt onze mille cent soixante treize dinars (891.173 DA) applicable au budget des charges communes — chapitre 31-91 « crédit provisionnel pour ajustement de divers crédits de personnel ».

Art. 2. — Est ouvert sur 1964 un crédit de huit cent quatre vingt onze mille cent soixante treize dinars (891.173 DA) applicable au budget du ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports et au chapitre 32-96 « versement à la caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemins de fer d'intérêt local et des tramways ».

Fait à Alger, le 29 avril 1964.

Pour le ministre de l'économie nationale et par délégation,

Le directeur du budget et du contrôle,

Mohammed BOUDRIES

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1964 portant répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population.

Le ministre des affaires sociales,

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962 sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu la loi de finances n° 63-110 du 12 août 1963 modifiant la loi n° 62-155 du 31 décembre 1962 ;

Vu les crédits inscrits au chapitre 31-11 du budget du ministère des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1961 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population ;

Arrête :

Article 1^{er}. — La répartition des effectifs budgétaires des personnels des catégories C et D des services extérieurs de la santé publique et de la population est fixée conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. — Le sous-directeur du personnel et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 mars 1964.

Pour le ministre des affaires sociales et par délégation,

Le directeur de cabinet,

Arezki AZI.

Année 1964

REPARTITION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS DES SERVICES EXTERIEURS DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION CATEGORIES - C et D - CHAPITRE 31-11

CATEGORIES DE PERSONNELS	Effectif total	Oran	Tlemcen	Mostaganem	Tiaret	Saïda	Alger	El-Asnam	Médéa	Tizi-Ouzou	Constantine	Sétif	Batna	Annaba	Oasis	Saoura
Article 1 ^{er}																
a) Personnel d'exécution.																
Commis	40	4	2	2	2	2	7	2	2	2	5	2	2	2	2	2
Sténo-dactylographes ...	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Agents de bureau et dactylos	75	11	4	4	4	2	13	4	2	2	10	7	2	6	2	2
Agents de service	15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Conducteurs d'automobiles de 1 ^{ère} catégorie ..	200	8	10	10	10	6	8	25	16	25	20	15	20	15	6	6
b) Personnel para-médical.																
Aides médico-sociaux ..	10	3	0	0	1	1	2	0	1	1	1	0	0	0	0	0
Accoucheuses rurales ...	150	15	5	10	10	8	10	8	7	12	25	10	7	10	6	6
Laborantins	8	3	0	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Manipulateurs radio ...	8	2	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	0
Article 2																
Personnel para-médical contractuel et conventionné.																
Adjointes sanitaires et sociales rurales auxiliaires	150	13	10	10	8	5	44	10	5	10	10	11	2	10	1	1
Laborantins	6	2	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0

Arrêté du 7 avril 1964 portant rattachement du centre de santé et du dispensaire anti-tuberculeux de Sidi-Bel-Abbès au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret n° 63-373 du 18 septembre 1963 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 63-377 du 18 septembre 1963 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales ;

Vu la loi n° 62-157 du 31 décembre 1962 tendant à la reconduction de la législation en vigueur au 31 décembre 1962 sauf dans ses dispositions contraires à la souveraineté nationale ;

Vu le décret n° 57-1090 du 3 octobre 1957, modifié, relatif aux hôpitaux et hospices publics d'Algérie, ensemble les textes pris pour son application et notamment l'arrêté du 31 décembre 1957, modifié relatif à la création, la transformation, l'agrandissement ou la suppression des établissements hospitaliers ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1118 du 28 juin 1963 rattachant le centre de santé et le dispensaire anti-tuberculeux au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès ;

Sur proposition du sous-directeur des hôpitaux,

Arrête :

Article 1^{er}. — Le centre de santé et le dispensaire anti-tuberculeux de Sidi-Bel-Abbès sont rattachés au centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès à compter du 1^{er} janvier 1964.

Art. 2. — Le centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès prendra en charge après inventaire, l'actif et le passif des deux formations sanitaires qui lui sont rattachées.

Art. 3. — L'arrêté préfectoral n° 1118 du 28 juin 1963 est abrogé.

Art. 4. — Le sous-directeur des hôpitaux, le préfet d'Oran et le directeur du centre hospitalier de Sidi-Bel-Abbès sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 avril 1964.

Pour le ministre des affaires sociales et par délégation,

Le directeur de cabinet,
Arezki AZI.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION,
DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 21 avril 1964 portant nomination des membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu l'article 3 du décret n° 63-457 du 14 novembre 1963 portant création de l'établissement de protection sociale des gens de mer ;

Sur proposition du directeur des transports :
Les organismes professionnels consultés,

Arrête :

Article 1^{er}. — Sont nommés membres du conseil consultatif de l'établissement de protection sociale des gens de mer, pour une durée de deux ans :

1°/ en qualité de représentants des armateurs :

- M. Meksen Omar, armateur embarqué, domicilié à Alger,
- M. Malladja Ali, armateur embarqué, domicilié à Annaba,

2°/ en qualité de représentants du personnel navigant :

- M. Belkheir Ahmed, domicilié à Alger,
- M. Ayeb Ahmed, domicilié à Oran,

3°/ en qualité de représentant des pensionnés :

- M. Touationi Rabah, domicilié à Alger.

Art. 2. — Le sous-directeur de la marine marchande et des pêches maritimes et le chef de l'établissement de protection sociale des gens de mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 avril 1964.

Ahmed BOUMENDJEL

Arrêté du 8 mai 1964 complétant l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours.

Le ministre de la reconstruction, des travaux publics et des transports,

Vu l'arrêté du 28 mars 1964 relatif à la composition et au fonctionnement des bureaux d'adjudication, des commissions d'ouverture des plis des appels d'offres et des jurys de concours, et notamment son article 1^{er} ;

Sur proposition du directeur de l'infrastructure,

Arrête :

Article 1^{er}. — La liste des personnes responsables des marchés au compte de l'Etat passés par les soins du ministère de la reconstruction, des travaux publics et des transports, telle qu'elle est prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé du 28 mars 1964, est complétée comme suit :

« L'ingénieur en chef responsable de la météorologie ».

Art. 2. — Le directeur de l'infrastructure est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 mai 1964.

Ahmed BOUMENDJEL

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 19 Z.F. donnant la liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte.

Référence : Avis n° 16 Z.F.

L'avis n° 16 Z.F. publié au *Journal officiel* n° 17 du 25 février 1964 a défini les conditions dans lesquelles les agriculteurs français dont les biens ont été nationalisés par application du décret n° 63-388 du 1^{er} octobre 1963, seraient autorisés à transférer en France le produit de la réalisation de leur

récolte de vins et céréales, déduction faite des passifs d'exploitation.

Le présent avis a pour objet de publier la liste des agriculteurs français ayant demandé à bénéficier de ces dispositions.

Il est rappelé que les créanciers des personnes figurant sur cette liste doivent faire connaître, sous quinzaine, à la banque de ces dernières, par lettre recommandée avec accusé de réception, leurs créances en en indiquant la nature et l'échéance.

Les diligences pour le recouvrement des sommes dues incombent aux créanciers.

DEMANDEUR

ADRESSE

DOMAINE

Comptoir national d'escompte de Paris.

Héritiers G. Janin
Consorts Mary-Henri
Camilleri Philippe

Mme Sagrandi J.F. née Perrin

Sabater Louis

Marie Andréo

Garcia Emmanuel

Pierre Roussel

Edelein Jeanne

Schwas Charles

Poveda Joaquin

Veuve Poveda Joaquin

Mme Sempère Alfred née Poveda Gaby

Mme Veuve Tailleu Emilie

MM. Décaillet et Dauphin

Jean Marie Calmels

Portugalli Jean

Graf Auguste

Bonnello Georges

Mme Veuve Renon Georges

Mlle Humbert Germaine

Isserbourg — Bordj-Menafel C.A.C.B.
Résidence Bellevue
Bt A — Sté Marguerite — Marseille 9^e

Renan

Renan

Bd. Chanzy — Trézel

12, Bd. Desfons — Avignon (Vaucluse)

Alaïmia

Turgot

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Bd. National — Rio Salado (Oran)

15, rue Edouard Dalmas — Nice

Béjaïa

Lourmel (Oran)

Lourmel (Oran)

23, rue Didouche Mourad — Alger

53, Avenue A. Le Goff-Blida

Haouch Ben Nessah Bou-Ismaïl (Alger)
Courbet (Dar-El-Beïda)

Zenata (Tlemcen)

Oran

Oran

Nadhora (Tiaret)

Oran

Oggaz (Mohammadia)

Turgot

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Rio Salado (Oran)

Er Rahel (Oran)

Réunion (Bejaïa)

Lourmel (Oran)

Lourmel (Oran)

Hadjout (Alger)

El Affroun

Domaine à Dar-El-Beïda

Domaine à Dar-El-Beïda

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Société générale.		
Vieu Gaston Broche Maurice Margheritorà Henri	Faubourg Isidore — Mascara 46, rue Franklin Roosevelt — Alger Rue R. Poinceré, Fbg Faidherble — Mascara	St Hippolyte et Sidi Daho (Mascara) Paul Robert (El Asnam) St Hippolyte de Mascara
Héritiers Jacquet Auguste et Marcelin Pastoureau Pierron Frédéric Jean Mercier Jean Tournier Jacques Manuel et pour compte de Giraud Henri et Gadala Jean-Claude	Ameur El Aïn (El Affroun) Ameur El Aïn (El Affroun) Chemin Ausical — Colombiers (Haute-Garonne) Domaine des Oliviers — Mascara Le refuge — Monnetier Mornex (Haute Savoie) M. J. Manuel 27, rue du 1 ^{er} Novembre, Mascara MM. Giraud et Gadala J.-C. 87, Bd. de la Reine — Versailles (S. et O.) 5, rue Didouche Mourad — Alger Aïn-Farès rue du 1 ^{er} Novembre 1954 — Mascara Cité Bel Air — Mascara Pessina Claude 87, Bd. de la Reine Versailles (S. et O.) 52, rue Larbi Ben M'Hidi — Alger 10, Quai Victor Hugo — Narbonne (Aude) Cournanel (Aude) Rouiba Fondouk	Ameur El Aïn (El Affroun) Ameur El Aïn (El Affroun) Blandan (Annaba) Selatna et Aïn Farès (Mascara) Courbet (Alger) El Keurt — Mascara
Chatenay Paul (gérant) Jean Richard Gazzo Maurice Pessina Alfred et pour compte de Pessina Claude		Sté Fontaine du Lion (Bouira) Aïn Farès El Bordj (Mascara) Avant Garde à Mascara
Paul et Marthe Sauveton Mme Jean Pomar Iesse Augustin Mme Vve Georges Humbert Héritiers Paulin		Marengo — Bourkika Tipaza Tipaza

Banque nationale pour le commerce et l'industrie (Afrique).

MM. Yves et Robert Duseigneur	Propriété La Montagne — Lapasset Mostaganem	Propriété La Montagne — Lapasset Mostaganem
Sté du domaine de Karnouda Claude Jean Pierre — Les Combes M. Charuel Henri Auguste Mr. François Bertholon Augier Gilbert Maurice Alaize Frères (Albert, Denisé et Vve Gabriel) Pastayre Louis François Perillat Andrée Fernand Liénard Marcel Bourgoïn Edouard Hermann Alphonse Olivier Marcelin Jean René Morin Siesse Emilie et Mme Siesse Frères Cécile Augier Vincent Lauro *Sté anonyme du domaine des quatre chemins Mme Veuve Suire Emilie Suire Roger	Domaine de Karnouda — Randon — Annaba La Stidia (ex-Clémenceau) Hammam Bou Hadjar Guiard — Oran Guiard — Oran 25, Parc de la Bérangère — Val d'Or Saint-Cloud (S. et O.) 8, Bd. de la République — Constantine Oued Athmenia (Constantine) Ferdjioua (ex-Lucet) 1 bis. Bd Cap de Ville — Avignon (Vaucluse) Paul Robert — El-Asnam 11, rue Chanibourey — Poissy (S. et O.) 21, rue Laroche Foucault — Toulouse (Hte. G.) 17, rue Zidane Mohamed — Boufarik Le Vernier — 119, Bd. Gambetta — Nice Rieux Volvestre — (Haute Garonne) Boufarik 199, Avenue d'Arles à Gauderan — Bordeaux Cissac Médoc (Gironde)	La Stidia Hammam Bou Hadjar Guiard Fedj M'Zala et Guettar El Aïech Mila (Constantine) Le Kroub (Constantine) Oued Athmenia (Constantine) Fedj M'Zala Kerba (El Asnam) Paul Robert (El Asnam) Paul Robert (El Asnam) Oued Amizour — Bejaïa Crescia (Douéra) Boufarik La Baraque — Sour El Ghozlane La Baraque — Sour El Ghozlane

Crédit Lyonnais.

Amat Louis	chez Mme de Santa Barbara — Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar
Aracil Paul Bougon Ferdinand	Rio Salado (Oran) chez M. L. Farret — Immeuble Saint Bernard Aïn Temouchent (Oran)	Rio Salado (Oran) Trois Marabouts — Oran
Riot Fernand Reis Eugène Emilie Houk Pourtalet Robert pour héritiers Loup Olivier	Hammam Bou Hadjar (Oran) 9, rue Maubert — Langou (Gironde) La Pomparasse — rue Loire — Roman 107, rue Didouche Mourad — Alger	Hammam Bou Hadjar — Oran Lamtar (Sidi Bel Abbès) Aïn Kiel — Oran Blida
Huchet Lucien *Mosser Raoul Jacques Lambert Roger et Henri Husser Emilien Jan Eugène Valero Manuel Mercadal Laurent Nielli Louis	Chaabat El Leham — Oran Assi Ameur — Oran Chaabat El Leham — Oran Bou Tlelis — Oran El Ançor (Oran) Rio Salado (Oran) Le Fondouk (Alger) 24, Avenue Zirout Youcef — Skikda	Chaabat El Leham — Oran Aïn Ameur — Oran Chaabat El Leham — Oran El Ançor — Oran Rio Salado (Oran) Le Fondouk — Alger Valée (Skikda)

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Morla Sylvain	Rouïba	Rouïba
Clares Jean	Saint-Louis — Oran	Boufatis
Cadela André	Er Rahel (Oran)	Hammam Bou Hadjar
Mme Veuve Candela Rosalie	Er Rahel (Oran)	Er Rahel — Oran
Bonnal	Aïn Temouchent (Oran)	Aïn Temouchent — Oran
Bala Jean Baptiste	Rio Salado (Oran)	Rio Salado (Oran)
Chantalat Constant	42, Avenue de Castres — Toulouse	Hammam Bou Hadjar
Mme Veuve Chabre Auguste	Aïn Temouchent (Oran)	Hammam Bou Hadjar
Milhe Poutingon	Er Rahel — Oran	Er Rahel — Oran
Combes Camille	Chaabat El Leham — Oran	Pont de l'Isser — Tlemcen
Ryckwaert Amédée	Trois Marabouts — Aïn Temouchent	Trois Marabouts — Aïn Temouchent
Parret Louis	Trois Marabouts — Aïn Temouchent	Trois Marabouts — Aïn Temouchent
Chauvet Marius	1, rue Faure — Annaba	La Calle
Charles Corneloup	Bou Tlelis — Oran	Bou Tlelis — Oran
Lambert Marcel	Chaabat El Leham — Oran	Chaabat El Leham — Oran
Darre Henri	Palais des Pyrénées, Bloc 3 — Pau (B. P.)	Pont de l'Isser — Tlemcen
Corneloup Pierre	Bou Tlelis — Oran	Boutlelis — Oran
Arnaud André	2, rue Ahmed Ammour — Aïn Temouchent	Aïn Temouchent — Oran
Sieffert Frères	Chaabat El Leham — Oran	Chaabat El Leham — Oran
Sté des domaines Anatole France	111, rue Didouche Mourad — Alger	
Mr. Roger Marcellin	chez M. Laurence, 2, rue Arago — Alger	Bertville (Medéa)
Mr. Belgodère Emile	60, rue Didouche Mourad — Alger	
Mr. Chevalier Fernand	7, rue Auber — Alger	
Mme Veuve Tichanne Jean	El Bordj (Mostaganem)	

Barclay's bank.

Mr. Tari Nicolas	43, rue Mohammed Khemisti — Oran
Mr. Rarisse Fernand	22, rue Kimburn — Oran

Compagnie algérienne de crédit et de banque.

Julien Robert	Mesra (ex Aboukir)	Lapasset
Garaboud André	Mostaganem	Mesra
Bayle A. et Bonnet R.	Lapasset — Mostaganem	Stidia Mesra — Bouguirat
Mourot Albert Jules	Blad Touaria — Mostaganem	Mesra
Lorenzo Roland	Fornaka — Mostaganem	La Stidia (ex-Clémenceau)
Julien Alexis	Mostaganem	Hadjadj
Berpers Nicolas	Mostaganem	Picard
Duhan Abel François	Hadjadj	Lapasset
Mme Dupeux R. née Gaubert M.-J.	Mostaganem	Hadjadj
Haas Eugène	Hadjadj	Hadjadj
Macary Gustave	Hadjadj	Hadjadj
Macary Maurice	Hadjadj	Lapasset
Veuve Bonnet Georges	Lapasset — Mostaganem	Aïn Nouissy
Hernandez Edgard	Aïn Nouissy	Hadjadj
Hertz Louis	Hadjadj	Lapasset
Bonnet René	Lapasset — Mostaganem	Blad Touaria — Mesra
Mourot André	Blad Touaria	Dahmouni — Aouisset
Castex Louis	Trumelet — Tiaret	Hadjadj
Seigneur Auguste	Hadjadj	Mesra
Pocquet Georges	Mostaganem	Sidi Hisni — Tiaret
Castex Lucien	Trumelet	Lapasset
Mme Veuve Veziat	Lapasset — Oran	Aïn Kial
Mmes Mace et Dutruel	Oran	Er Rahel
Quiles Joseph	Rio Salado (Oran)	Lourmel (Oran)
Mme Vve Yung Albert	Lourmel	Lourmel (Oran)
Yung Charles	Lourmel	La Stidia et Aïn Nouissy
Mme Veuve Sirjean Maurice	Fornaka — Mostaganem	Blad Touaria — Mesra
Mourot Roland	Mesra — Mostaganem	Hadjadj
Mme Veuve Dross Lucien	Hadjadj — Mostaganem	ex-Bosquet Hadjadj
Mr. Bonjour pour compte Mme Bonjour	Mostaganem	Picard — Mostaganem
Bonfils Nazaire	Mostaganem	Blad Touaria
Viala J. pour Veuve Viala Eugène	Mostaganem	
Bourdiol Marc Henri	Rivoli — Mostaganem	
Morazzani Henri	Aboukir — Mostaganem	Mesra
Julien Auguste Alexandre	La Stidia — Mostaganem	La Stidia et Misra
Manine Henri	El Ançor — Lapasset	Lapasset
Pebrocq Eugène	Mostaganem	Sirat (Bouguirat)
Boutie Georges et Robert	Bellevue — Mostaganem	Aïn Tedelès
Capelle Emile	Aboukir	Mesra — Aboukir
Dross Victor	Lapasset — Mostaganem	Lapasset
Richarme Rozer	Faidherbe	Faidherbe — Tiaret

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Lescombes Maurice	La Stidia — Mostaganem	La Stidia — ex-Clémenceau
Sirjean Gabriel	Pélissier — Mostaganem	Pélissier
Chavet Albert	Mostaganem	
Cazalet Lucien	Mostaganem	
Clairfond Gaston	Mostaganem	
Millecam Armand	Marseille	
Mme Veuve Savournin H.	Noisy Les Bains	
Valvert de Vincent	Bethioua — Oran	
Mme Veuve Vernier Georges	chez Adam Eugène — 19, rue Mirabeau Mostaganem	Picard
Blancheton Gabriel	Ighil-Izane	Hillil
Mme Veuve Gaubert Armand	Ighil-Izane	Méchraa — Sfa
Moulin Germain	Trumelet	Dahmouni/O/Lakreb
Bedel Maurice	Oran	Zahana
Mesange Norbert	Boukanefis — Oran	Boukanefis
Mme Veuve Meneau Pierre	Sidi Bel Abbès	Tessala
Dussordet Evian	Gdyel ex Saint-Cloud — Oran	Gdyel
Clares Albert	Boufatis — Saint-Louis	Boufatis
Couret René	Assi Ben Okba — Oran	Assi Ben Okba
Lègue Charles	Oran	Boutlelis
Mme Veuve Dumas Georges	Oran	Boutlelis
Mazoyer Frères	Oran	Taghzoult — Tlemcen
Sté civile des domaines Pantard	Oran	Abellys — Tlemcen
Lafforgue Marcel	Sidi Bel Abbès	Sfisef — ex-Mercier-Lacombe
Poveda Joseph André	Rio Salado (Oran)	El Melah
Peltier André	Lourmel	Lourmel
Pautard Marcel	Oran	Moulah et Messaoura
Mlle Guay Germaine	Oran	Chabaat El Leham
Mme Veuve Bouyssier Henri	Lourmel	Lourmel
Quiles François Neveu	Rio Salado (Oran)	Bou Tlelis
Edelein Raoul	Bou Sfer	Lourmel
Yung Lucien	Lourmel	Lourmel
Adam Eugène	chez M. Fernandez Jean 19, rue Mirabeau Mostaganem	Picard
Bonnel Alexis-Emile	chez M. Mathieu 50, Résidence Trial Castelnau (Hit)	Blad Touaria
Mme Veuve Bonnel Pierre	Noisy Les Bains	Ain Nouissy
Carrier Aimé	1, Place Haudricourt — Mostaganem	
Mme Caumes Charles	187, Bd. Saint Germain — Paris 7 ^e	Bled Touaria — Mesra
Coste Auguste	5, Avenue de la Gare — Ighil-Izane	
Mme Crespo Edouard née Durieu Suzanne	Lapasset — Mostaganem	Lapasset — Mostaganem
Domergue Louis	Bosquet — Mostaganem	Bosquet — Mostaganem
Dye Gabriel	Lapasset — Mostaganem	Lapasset — Mostaganem
Foulleron Frères	Place des Tilleuls — Montelimar (Dr.)	Lapasset — Mostaganem
Mlle Bertrande Jeanne Gatuling	1, rue Franklin — Mostaganem	Picard
Paul Gatulin	Lapasset — Mostaganem	Lapasset — Mostaganem
Julien Albert	chez Julien Robert 5, rue Daru — Mostaganem	Mesra
Julien Lucien	16, rue Boursault — Montluçon	Mesra
Lefèvre Fernand	Lapasset — Mostaganem	Lapasset — Mostaganem
Louis Antoine	Bosquet — Mostaganem	Louis Antoine
Mourot Félix	Blad Touaria — Mostaganem	Mesra
Noble Fernand	La Stidia — Mostaganem	La Stidia — Mostaganem
M. Saint Paul Norbert	Lapasset — Mostaganem	Lapasset — Mostaganem
Valver de Baldomero	Bethioua — Oran	
Mme Veuve Candella Michel	Rio Salado (Oran)	El Melah — Rio Salado
Mlle Poveda Odile	Rio Salado (Oran)	El Melah — Rio Salado
Martinez François	Lourmel	El Amria
Poveda Lucien	Lourmel	El Amria
Seroin Jean	Rio Salado (Oran)	El Melah
Poveda Joaquin	Lourmel	El Amria
Poveda Antoine	Lourmel	El Amria
Blasco Eugène	Rio Salado (Oran)	El Melah
Aracil Lucien	Rio Salado (Oran)	El Melah
Mme Poveda Marius née Gonzales	Rio Salado (Oran)	El Melah

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Pelissie Octave
Lindeberg Frères
Pelissie Jean-Pierre
Société agricole du Plateau
Tour Georges
Plat Boudet — Lesueur Dreuille
Mesnil Jacques

Bordj-Menaïel
Arba-Rivet
Bordj-Menaïel
Tipaza
El Esham — Bouïra
Alger
Alger

Bordj-Menaïel
Arba-Rivet
Bordj-Menaïel
Tipaza
El Esham (Bouïra)
Plat et Boudet à Tipaza
Clos Mesnil (Koléa)

DEMANDEUR	ADRESSE	DOMAINE
Turquat Gilbert Puech Auguste Sté agricole et viticole de Tabouda Mme Veuve Marcei Vidal Héritiers Vollhardt Arbes, Georges-Marie Arbes Louis Sté foncière d'Isserbourg Sté agricole du domaine Nedjma Cie agricole du domaine de Bourkika Sté agricole du Maréchal Foch Dufis Adrien Martin Georges André Dufis André	Koléa 20 bis, Bd. Mohamed V — Alger Alger Bourkika — Alger Alger Bordj-Menaïel Bordj-Menaïel 8, Avenue Pasteur — Alger 8, Avenue Pasteur — Alger 8, Avenue Pasteur — Alger Alger Alger Oued Djer — Alger Alger	Koléa Hadjout Akabiou — Sidi-Aïch Hadjout Aïn-Bessem — Sour El Ghozlane Hadjout Fondouk Oued Djer — Alger Aïn-Kermès (Tiaret)
Compagnie algérienne de crédit et de banque.		
M. Butty Paul M. Pastorel Charles Mme Medioni Mireille M. Bernasconi Charles M. Pradel Daniel Les fils Joseph Garcia Consorts Laget Théodore M. Julien Robert M. Garadoux André M. Chavet Albert Mme Cazalet Lucien M. Clairefond Gaston M. Millemam Frères Mme Veuve Savournin Hippolyte M. Riblé Georges Sté civile viticole Destarch Héritiers Demeure Laurent Mme Veuve Briâl Augustin M. Laurent Henri Arnaud M. Fouret Antoine M. Angelvy Mme Laget Ernest née Fournil Anne MM. Capo et Saliba	Blida 7 et 9, rue de Dijon — Nice 11, Avenue Shakespeare — Nice Rouiba Poste Restante Moutille — Toulon Le Sig 49, Bd. Mohamed V — Alger Mesra 20, rue Marcel Cerdan — Mostaganem Viticulteur à Mostaganem Viticulteur à Mostaganem Viticulteur à Mostaganem Picard Noisy Les Bains Meurad Paris Al Amria 29, rue d'Assas — Oran 15, Bd. Front de Mer — Oran 2, rue Montauban — Oran Tipaza 49, Bd. Mohamed V — Alger La Chiffa — Alger	Cave coopérative de Montpensier Domaine ouled Mimoun — Lamoricière Domaine Aïn Tebinat — Sétif Domaine Bernasconi à Fort de L'Eau (Le Hamiz) Domaine situé à Pomel Domaine du Sig Domaine de Gougirat et de Mesra Domaine Oued El Kheir Domaine El Maturar Domaine Bellecôte (Kheiredine) Domaine de Mesra, Kheiredine et Aïn Tedelès Domaine Picard Domaine Aïn Nouissy Domaine Hadjout Domaine Ben Badis Domaine Laurent Demeure Domaine Angelvy à Bou Small Domaine Laget à Hadjout
Banque française du commerce extérieur.		
M. Valero Jacques Sté Emile Migliaccio et consorts	10, rue de Nancy — Oran Guyotville	
Banque industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée.		
Sté civile des domaines Gourdan Héritiers Gourdan M. Alfred Gassier	9, rue Edouard Cat — Alger 9, rue Edouard Cat — Alger Parc Gatliff — Alger	Domaine Gourdan à El Affroun Domaine Gourdan à Koléa Domaine Ben Hamida à Fondouk

Avis relatif aux indices salaires et indices matières utilisés pour la révision des prix dans les contrats de bâtiment et de travaux publics — 3ème trimestre 1963 (rectificatif).

J.O. n° 20 du 6 mars 1964

Page 314.

Au lieu de :

Pn — Pneumatiques 1160,1172,1172
Gom — Gas-oil (vente à la mer) 1211,1211,1211

Lire :

Pn — Pneumatiques 1160,1235,1235
Gom — Gas-oil (vente à la mer) 1211,1172,1172

Le reste sans changement.